

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE925

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 47

A l'alinéa 33, après les mots:"le dispositif", insérer les mots:"de gestion de la demande".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.